

## **REGLEMENTATION ET ORGANISATION DES STAGES** **D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE** **Bachelier en chimie – Finalité : Biotechnologie**

### **GENERALITES**

1. Aucun étudiant ne peut effectuer un stage sous le couvert de la section « Bachelier en chimie – Finalité : Biotechnologie », sans :
  - avoir réussi les unités : Chimie générale, Chimie organique, Biologie et biochimie, Bachelier : Stage d'insertion professionnelle ;
  - être inscrit administrativement dans une unité de formation « Stage d'intégration professionnelle : bachelier en chimie » ;
  - avoir rentré au secrétariat, **un exemplaire complet de la convention et trois fois les feuilles 6 et 7** complété et signé par toutes les parties et ensuite par la Direction du CPEPSB **uniquement** après validation du lieu et des dates de stage par le maître de stage;
  - avoir dûment complété le document d'analyse de risques qui accompagne la présente convention.  
**Remarque : Il est indispensable que cette analyse de risques soit complétée afin que le service interne de prévention de la Province détermine les examens médicaux à passer et/ou les vaccins à effectuer et autorise l'étudiant à effectuer son stage.**  
**Sans cette autorisation le stage ne pourra être effectué.**
2. La convention doit être dûment complétée par l'étudiant (signature de l'étudiant, de l'entreprise et du coordonnateur de stage de l'établissement scolaire) avant d'être soumise à la Direction de l'établissement.
3. L'exemplaire complet sera remis à l'établissement (**uniquement au secrétariat**), un exemplaire simplifié (feuilles 6 et 7) reste en possession de l'étudiant, un autre est laissé à l'entreprise et le troisième est remis au maître de stage.
4. A la fin de la période de stage l'étudiant devra impérativement rentrer, au secrétariat, son évaluation. Le stage doit s'étaler sur un minimum de 120 périodes soit 100 h de prestation
5. Un rapport de stage, en 3 exemplaires (1 original et 2 photocopies noir et blanc) est à remettre au secrétariat uniquement, au plus tard 1 mois après la fin de l'UF. Il sera coté par le maître de stage qui transmettra à l'établissement son évaluation finale qui constituera le résultat de l'unité de formation « stage d'intégration professionnelle : bachelier en chimie » de la section « Bachelier en chimie – Finalité : biotechnologie ».
6. Lors de la remise de ses rapports et conventions cotées au secrétariat, l'étudiant réclamera une attestation de dépôt de ses documents
7. La clef de répartition est la suivante en ce qui concerne l'évaluation :
  - Evaluation de l'entreprise 50%
  - Rapport de stage 50%
8. Le rapport de stage sera présenté aux membres du jury extérieur lors de l'épreuve intégrée.

## MODALITES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Dates des prochaines UF :

Cocher une case	Etudiants inscrits		Date de début de l'UF	Date de fin de l'UF	Date limite d'inscription	Date de remise du rapport et de la convention évaluée
<input type="checkbox"/>	EN 2 <sup>ème</sup> en 2009/2010	En 3 <sup>ème</sup> en 2010/2011	01.04.2010	31.03.2011	30.04.2010	29.04.2011
<input type="checkbox"/>	EN 2 <sup>ème</sup> en 2010/2011	En 3 <sup>ème</sup> en 2011/2012	01.04.2011	31.03.2012	29.04.2011	30.04.2012

Remarque importante : La non réussite de l'UF « Stage d'intégration professionnelle : Bachelier en chimie » rend impossible l'accès à l'UF « Stage d'activités professionnelles : Bachelier en chimie – Finalité : Biotechnologie » et la présentation de l'épreuve intégrée.

Attention le secrétariat est fermé durant les périodes suivantes :

Du 01/11/10 au 06/11/10 Toussaint

Les jeudi et vendredi 11/11 et 12/11/10

Le mercredi 15/12/2010

Du 24/12/10 au 08/01/11 Noël

Du 07/03/11 au 12/03/11 Carnaval

Du 11/04/11 au 25/04/11 Pâques

Les jeudi et vendredi 02/06 et 03/06/11

Le lundi 13/06/11.

En cas de non-respect du présent règlement et ce pour une situation exceptionnelle, celle-ci sera appréciée par le professeur coordonnateur des stages qui, s'il la juge recevable, en avertira la Direction, et une décision sera prise en concertation.

Le coordonnateur des stages,

Le Directeur,



A. BLONDEAU.



ANNEE SCOLAIRE 2010 - 2011

## ATTESTATION DE DEPOT DE RAPPORT DE STAGE ET DE L'EVALUATION DE L'ENTREPRISE

Nom et Prénom de l'étudiant :	
Section :	
Date de dépôt au secrétariat :	
Rapport de stage :	.....exemplaires déposés
Convention de stage évaluée	Signée par : ..... ..... ..... Cotée par : ..... ..... .....

Noms et Signatures :

Pour la direction du C.P.E.P.S.B.,

Pour l'étudiant,

*Madame la Directrice,  
Monsieur le Directeur,*

*Concerne : Stage d'intégration professionnelle - Section : bachelier en  
chimie - Finalité : biotechnologie*

*Etudiant(e) : .....*

=====

*Nous avons l'honneur de solliciter l'autorisation pour  
notre étudiant(e) repris(e) sous rubrique de réaliser un stage dans votre  
entreprise.*

*Veuillez trouver, en annexe, la convention de stage.*

*Nous vous remercions déjà de la suite que vous réserverez  
à la présente et vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le  
Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.*

*Le Directeur,*



*A. BLONDEAU.*

## ATTESTATION

*Je soussigné, Alain BLONDEAU, Directeur du CENTRE  
PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DU  
BORINAGE atteste que*

*Me, Melle, Mr, .....*

*Né(e) à ....., le .....*

*Domicilié(e) à .....*

*.....  
suit régulièrement les cours de l'Enseignement Supérieur Technique de  
Promotion sociale et de type court*

*Section : **Bachelier en chimie – Finalité : Biotechnologie** durant l'année  
scolaire 2010-2011.*

*Son stage s'effectue dans l'entreprise suivante :*

*.....  
.....  
.....*

*Durant cette période de stages les étudiants ne reçoivent pas de  
rémunération et sont couverts par l'assurance de l'école en cas d'accident.*

*Fait à HORNU, le .....*

*Le Directeur,*



*A. BLONDEAU.*

## CONVENTION DE STAGES

**Bachelier en chimie – Finalité : Biotechnologie**  
**Stage d'intégration professionnelle**

Entre l'Etablissement scolaire :    CENTRE PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT  
DE PROMOTION SOCIALE DU BORINAGE  
Route de Valenciennes, 58 – 7301 HORNU  
représenté par Monsieur A. BLONDEAU, Directeur

Entre l'entreprise : .....

.....

représenté par .....

.....

.....

Et le stagiaire : M.....    NOM : .....    PRENOM : .....

Adresse : .....

.....

- 
- ▶ Dans la convention ci-dessous, le maître de stage est l'enseignant du C.P.E.P.S.B. coordonnateur des stages
  - ▶ Le tuteur est le personnel membre de l'entreprise qui guide l'étudiant pendant le stage

L'établissement scolaire délègue au maître de stage M ..... le rôle de correspondant de stage.

Il est convenu que le stagiaire effectuera ses séquences d'application dans l'entreprise en respectant les règles reprises aux articles ci-après et pour une période de 100 h minimum.

Article 1.    - L'étudiant sera tenu de tout mettre en œuvre afin de mener à bien le projet de stage défini en accord avec son maître de stage et le tuteur de l'entreprise.

Article 2.    - L'établissement scolaire s'engage à suivre l'évolution du stagiaire pendant la période de stage pratique. A cet effet, des visites et entretiens seront organisés entre le maître de stage, le tuteur de l'entreprise et le stagiaire afin d'établir notamment les objectifs de départ et les résultats finaux.

Article 3.    - L'entreprise s'engage, pour sa part, à tout mettre en œuvre pour aider l'étudiant à découvrir les aspects principaux de la profession et du monde du travail dans son secteur d'activité, et à atteindre les objectifs de stages fixés par l'établissement scolaire.

- L'étudiant sera autorisé à assister aux réunions d'équipe. A l'issue de sa période pratique, le stagiaire sera amené à rédiger un rapport de stage.
- Le tuteur s'engage à lui apporter son aide. Un rapport d'évaluation est communiqué à l'établissement scolaire. Ce rapport devra être complété avec le soin habituel, conjointement par le maître de stage et le tuteur.

Article 4. - Tous les travaux réalisés par l'étudiant, au cours de sa période de stage restent entière propriété de l'entreprise.  
- Cependant ces travaux peuvent être utilisés par l'étudiant dans un but pédagogique et notamment, la défense du travail de fin d'études.  
- En aucun cas, l'étudiant ou l'Etablissement scolaire ne peuvent utiliser ces travaux dans un but commercial et de profit sauf en ce qui concerne la promotion pédagogique de l'établissement scolaire.

Article 5. - Le stagiaire s'engage à :

- avoir un comportement correct
- respecter le matériel mis à disposition ainsi que les horaires de travail
- avertir immédiatement l'Entreprise et l'Etablissement scolaire en cas d'absence et fournir un justificatif écrit

Article 6. - L'entreprise s'engage, dans toute la mesure du possible, à laisser la liberté à l'étudiant d'assister aux activités d'enseignement suivant l'horaire prévu par l'Etablissement scolaire.  
Cet horaire sera à cette fin communiqué à l'Entreprise avant le début du stage.

Article 7. - Il peut être mis fin à la présente convention, d'une manière concertée entre les parties. En cas de problèmes, l'entreprise est invitée à prendre contact avec l'Etablissement scolaire le plus rapidement possible.

Article 8. - Au cours du stage, les étudiants stagiaires ne pourront prétendre à aucune rémunération et seront couverts par l'assurance de l'Etablissement scolaire.

Article 9. - Cette convention est remplie en 4 exemplaires dont le premier restera au sein de l'Etablissement scolaire, le deuxième pour l'Entreprise, le troisième pour le stagiaire et le quatrième est destiné au maître de stage.

Fait à HORNU, le .....

Pour l'Entreprise,

Le stagiaire,

Le coordonnateur de stage,

Pour l'Etablissement scolaire,  
Le Directeur,

A. BLONDEAU.

# GRILLE D'EVALUATION EN ENTREPRISE

Nom et prénom du stagiaire : .....

Section : **Bachelier en chimie – Finalité : Biotechnologie**

Dénomination et adresse de l'entreprise :

.....  
.....  
.....  
.....

Horaire des prestations :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Maître de stage (établissement scolaire) :

.....  
.....

**Observations concernant** :

- \* Prise de contact avec l'entreprise : /20
  
- \* Respect de l'organisation de l'entreprise : /20
  
- \* Tenue des documents administratifs : /20
  
- \* Gestion et organisation du quotidien : /20
  
- \* Contact relationnel avec les collègues et les personnes en position d'autorité;  
intégration dans l'équipe : /20
  
- \* Perception des exigences particulières de sa tâche : /20

- \* Niveau de connaissances théoriques : /20
- \* Mise en application technique : /20
- \* Vitesse d'exécution : /20
- \* Respect des délais imposés et des consignes de sécurité : /20
- \* Sens des responsabilités : /20
- \* Capacités d'organisation : /20
- \* Degré d'initiative : /20
- \* Maîtrise de soi : /20
- \* Observations complémentaires : /20

Les évaluateurs,

Le directeur de l'Etablissement  
scolaire,

Estimation globale :

/20

## **PROFIL DU STAGE D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE DU BACHELIER EN CHIMIE – FINALITE : BIOTECHNOLOGIE**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, nous prévoyons un stage en entreprise afin de :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Ce stage doit concourir aux finalités de la section, à savoir, former un bachelier en chimie – Finalité : Biotechnologie apte à s'intégrer dans le milieu professionnel en participant à des tâches attribuées. Elle permettra à l'étudiant :

- ◆ de mettre en œuvre des compétences techniques et humaines dans les conditions réelles d'exercice du métier de bachelier en chimie ;
- ◆ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant à des tâches attribuées ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies.

L'étudiant sera capable, au sein d'une entreprise ou d'un organisme dans le domaine de la chimie :

- ◆ d'appréhender l'organisation générale du service ;
- ◆ d'utiliser à bon escient et avec respect le matériel et l'appareillage mis à sa disposition ;
- ◆ d'appliquer avec rigueur les règles de sécurité et de protection des biens et des personnes ;
- ◆ en fonction de l'organisation et des besoins du service, de réaliser des travaux ponctuels et/ou périodiques à la mesure de ses compétences ;
- ◆ de rédiger un rapport d'activités mettant en évidence le résultat de ses acquis ;
- ◆ dans l'organisation du travail :
  - ◆ de se conformer strictement aux instructions données ;
  - ◆ d'effectuer les démarches nécessaires pour exécuter les tâches confiées ;
- ◆ dans ses relations avec l'entreprise ou l'organisme et les travailleurs :
  - ◆ de s'intégrer dans une équipe de travail ;
  - ◆ de participer aux activités de manière constructive ;
  - ◆ de manifester un esprit de collaboration impliquant un apport personnel ;
  - ◆ de faire preuve d'ouverture, de disponibilité, de persévérance, de capacité d'adaptation ;
- ◆ de se conformer aux règles déontologiques de la profession.

Ces éléments feront l'objet d'un contrat entre les parties concernées : étudiant – école – entreprise.

L'encadrement du stage se fera aussi sous la conduite d'un chargé de cours qui devra :

- ◆ se concerter préalablement avec la personne-ressource de l'entreprise ou de l'organisme et l'étudiant, afin de définir clairement les activités prévues pour ce dernier ;
- ◆ informer l'étudiant de ses obligations et devoirs découlant du contrat de stage ;
- ◆ superviser les activités de l'étudiant durant le stage et remédier aux problèmes ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans la préparation de son rapport de stage ;
- ◆ évaluer les activités professionnelles avec la personne ressource de l'entreprise ou de l'organisme.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de respecter les consignes données lors des travaux réalisés dans le domaine de la chimie au sein de l'entreprise ou de l'organisme ;
- ◆ de présenter un rapport écrit décrivant les activités menées, mettant en évidence le résultat de ses activités et comportant une analyse critique de son travail.

Il sera tenu compte également de la précision et de la qualité du rapport présenté, du niveau d'intégration dans le milieu professionnel et du degré d'autonomie atteint.